

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Achimsic-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 21 avril 2016**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE166316001**

**Accorder un contrat à Ceveco inc., pour le réaménagement de la place Vauquelin - Dépense totale de 13 198 858,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6775) - (2 soumissionnaires).**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE166316001**

**Accorder un contrat à Ceveco inc., pour le réaménagement de la place Vauquelin - Dépense totale de 13 198 858,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6775) - (2 soumissionnaires).**

À sa séance du 30 mars 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 6 avril 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) et du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Les membres ont bien compris que la volonté d'aller de l'avant rapidement dans le dossier a entraîné l'émission d'addendas «planifiés» durant la période de l'appel d'offres. C'est notamment le cas des addendas 3 et 4 émis les 15 et 16 février qui sont venus remplacer cinquante-cinq des quatre-vingt-huit plans et en ajouter dix nouveaux.

Comme ces deux addendas au contenu substantiel ont été émis à peine quatorze jours avant l'ouverture des soumissions, les membres ont demandé si les preneurs du cahier des charges avaient bénéficié d'un temps raisonnable pour ajuster leurs soumissions en conséquence. Le Service a reconnu que cette situation était quelque peu inhabituelle, mais a souligné que les entrepreneurs avaient eu une période raisonnable pour compléter leurs soumissions.

La Commission comprend bien la volonté de l'administration de réaliser dans des délais serrés ce chantier sur un lieu emblématique de Montréal, mais juge tout de même que

cette situation est potentiellement préoccupante. Il serait souhaitable d'éviter, dans la mesure du possible, d'émettre en cours de processus des addendas qui modifient aussi substantiellement la nature des travaux requis.

Par ailleurs, les membres ont fait remarquer qu'il aurait été pertinent de retrouver dans les décisions antérieures le premier contrat donné pour le chantier de la place Vauquelin en 2015, même si celui-ci émanait d'une autre unité administrative.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et du Service de la mise en valeur du territoire pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE166316001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**